

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**« MÉTROPOLE AIDANTE » : JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS, LE 6 OCTOBRE**

A l'occasion de la journée nationale des aidants, mercredi 6 octobre, Pascal Blanchard, Vice-Président à la Métropole de Lyon en charge de la santé, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, se rendra au lieu d'accueil « Métropole aidante », rue Vendôme, dans le 3^e arrondissement de Lyon pour saluer le travail des aidants du territoire.

En 2020, on estime à 20% le nombre d'aidants dans toutes les structures professionnelles, la crise sanitaire ayant renforcé les situations d'isolement chez les personnes les plus vulnérables et leurs aidants.

Pascal Blanchard, Vice-Président à la Métropole de Lyon en charge de la santé, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : *« En interne comme en externe, l'exécutif de la Métropole de Lyon s'engage pleinement aux côtés des aidants. Des congés spécifiques et des dons de congés à destination des aidants ont été mis en place, mais pas que. Faciliter leur accès aux multiples dispositifs de répit et d'accompagnement, via la « Métropole aidante » a été, est, et continuera à être l'une de nos priorités. Le rôle des aidants n'est pas négligeable et il est de notre devoir de les soutenir et de les accompagner au quotidien. »*

Guichet unique pour tous les aidants de la Métropole de Lyon, la « Métropole aidante » recense, structure et coordonne l'offre de soutien aux aidants. Lieu chaleureux et bienveillant, la « Métropole aidante » a une équipe dédiée à l'écoute, au conseil et à l'orientation des aidants vers des solutions adaptées à leurs besoins. Soutenue par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et le groupe Apicil, la démarche « Métropole aidante » est unique en France : elle réunit plus de 160 acteurs engagés dans le soutien aux aidants (associations, établissements de santé, services publics, entreprises). Elle vise à offrir aux 165 000 aidants de personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, un accès facilité aux solutions qui existent sur le territoire, telles que : des séjours de répit, du relayage, du soutien psychologique, de l'aide administrative, des formations, des ateliers bien-être...

Aussi, la Métropole de Lyon, en lien avec l'ARS, continue de développer des offres de répit que constituent les hébergements temporaires et les accueils de jour, avec notamment la Maison du Répit, projet unique en France, ouverte depuis 3 ans maintenant. Conçu comme un lieu convivial et familial, avant d'être un établissement médico-social, ce lieu assure un accueil médicalisé, proposé pour un crédit de 30 jours de répit annuel, avec une continuité des soins garantie et une surveillance 24h/24h, ainsi qu'un accompagnement par des professionnels et des bénévoles formés.

Contact Presse Métropole de Lyon :

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27